



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

GAEC FILLIUNG
Monsieur FILLIUNG Laurent

8 rue de la Forêt

57660 FREMESTROFF

Dossier suivi par : Pascal ANDRES
Tél. : 03 87 34 33 42
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr
Réf. : PA/

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage agricole sur les communes de FREMESTROFF, FREYBOUSE, LANING et de LIXING-Lès-SAINT-AVOLD.

Metz, le 23 avril 2015

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Travaux de drainage agricole sur les communes de FREMESTROFF, FREYBOUSE, LANING et de LIXING-Lès-SAINT-AVOLD

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 13 avril 2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2015-00026
- Dossier réalisé par : Chambre d'Agriculture à METZ

Je vous précise que votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée *au mairie bne des* où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie pour information :

- Chambre d'Agriculture à METZ
- ONEMA
- Mairies de FREMESTROFF, FREYBOUSE, LANING, et de LIXING-Lès-SAINT-AVOLD

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER